

**Compte-rendu de la Commission de suivi de site de Dijon Sud**  
24 mars 2023 – 14h00 Préfecture de la Côte-d'Or à Dijon

**Étaient présents :**

**Présidence**

Nathalie AUBERTIN Directrice des sécurités représentant Monsieur le directeur de cabinet du préfet

**Collège « administrations de l'État »**

Pierre CHRISMENT Chef de l'UD 21 DREAL  
Séverine SOWINSKI Cheffe de subdivision à l'UD 21 DREAL  
Marta GUIBAL Inspectrice ICPE UD 21 DREAL  
Thierry BRULÉ Chef du bureau de la sécurité civile  
Thibault POIROT Gestionnaire apprenti de sécurité civile

**Collège « exploitants »**

Damien BURSAC Chef de l'établissement Raffinerie du Midi  
Julien MASSENET Chef du dépôt Entrepôt Pétrolier de Dijon  
Thierry ECOSSE Responsable de la plateforme Dijon Céréales de Longvic  
Nicolas GROSSET Chef de l'établissement EDIB  
Philippe LEVÊQUE Responsable administratif de l'Entrepôt Pétrolier de Dijon  
Audrey RICHARD Directrice HSE & RSE de la plateforme Dijon Céréales de Longvic  
Michaël HILLEBRANT Coordinateur Métrologie Système et HSE-ICPE chez Raffinerie du Midi (en visioconférence)

**Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »**

Pierre PRIBETICH Adjoint au Maire de Dijon  
Jacques VAUSSANVIN Service réglementation de l'espace public à Dijon Métropole et Ville de Dijon  
Jeanne LIEUTET Chargée de prévention et de gestion des risques majeurs à Dijon Métropole et Ville de Dijon  
Cyril SARRON Directeur de cabinet du maire de Longvic

**Collège « salariés »**

Aurélien MARPAUX

Élu du CSE de Dijon Céréales

Florian CHAMBAUD

Élu du CSE, agent de maîtrise EDIB

Yves DUHAMEL

Délégué titulaire du personnel de l'établissement Raffinerie du  
Midi (en visioconférence)

**Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »**

Patrice VOISIN

FNE 21

**Personnalités qualifiées**

Hélène DENYS-LOUVET

SDIS 21

## ORDRE DU JOUR

I.	Établissement Dijon Céréales.....	3
1.	Rapport d'activité.....	3
2.	Bilan des inspections de la DREAL.....	3
II.	Établissement Dijon EDIB.....	3
1.	Rapport d'activité.....	3
2.	Bilan des inspections de la DREAL.....	3
III.	Établissement Raffinerie du Midi.....	4
1.	Rapport d'activité.....	4
2.	Bilan des inspections de la DREAL.....	4
IV.	Établissement Entrepôt Pétrolier de Dijon.....	5
1.	Rapport d'activité.....	5
2.	Bilan des inspections de la DREAL.....	5

*La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame AUBERTIN qui excuse l'absence de Monsieur le Directeur de cabinet. Un tour de table de présentation est réalisé.*

Madame AUBERTIN rappelle qu'en vertu du Code de l'Environnement, la Commission de Suivi de Site Dijon Sud est tenue de se réunir annuellement dans le cadre du suivi de l'activité des établissements classés Seveso seuil haut, à savoir : Raffinerie du Midi, Entrepôt Pétrolier de Dijon, Dijon Céréales et EDIB. Parmi ces établissements, trois font également l'objet de plans de prévention des risques technologiques : Raffinerie du Midi, Entrepôt Pétrolier de Dijon et Dijon Céréales.

## **I. Établissement Dijon Céréales**

### **1. Rapport d'activité**

Monsieur ECOSSE présente le rapport d'activité de l'établissement Dijon Céréales (cf. diaporama).

Madame AUBERTIN précise que la révision du PPI a été approuvée en 2021, le principal risque soulevé étant l'incendie des matières premières.

### **2. Bilan des inspections de la DREAL**

Madame SOWINSKI explique qu'en 2002, la notice de réexamen quinquennal de l'étude de dangers a été reçue. L'instruction de cette notice est terminée et conclut à un manque de précisions et développement de différents éléments.

L'inspection menée dans le cadre de l'action SGS-sous-traitance conclut que l'exploitant a encadré la transmission d'informations concernant les risques de son site au personnel sous-traitant. Les observations précisent qu'il conviendrait :

- de s'assurer que le personnel sous-traitant qui intervient sur le site est bien formé,
- d'utiliser la version actualisée du permis de feu,
- de mettre en place des procédures encadrant la gestion des entreprises extérieures.

## **II. Établissement Dijon EDIB**

### **1. Rapport d'activité**

Monsieur GROSSET présente le rapport d'activité de l'établissement Dijon EDIB.

Madame AUBERTIN précise qu'un plan particulier d'intervention est en cours de rédaction avec l'exploitant et l'ensemble des services concernés. Le risque principal identifié concerne la dispersion de fumées potentiellement toxiques suite à un incendie.

### **2. Bilan des inspections de la DREAL**

Madame SOWINSKI indique que, suite à l'inspection réalisée dans le cadre de l'action nationale SGS-sous-traitance, il a été constaté que l'encadrement de la sous-traitance et la prévention des risques étaient satisfaisants. En revanche, le document SGS doit être mis à jour et quatre observations ont été relevées :

- Les références de certains documents et notamment du "Plan de Prévention " ne sont pas à jour.
- Il convient que l'exploitant justifie les raisons des modifications de certaines pratiques destinées aux sous-traitants et propose des mesures compensatoires ; les modifications devant être intégrées dans les documents du SGS.
- Les documents établis pour les sous-traitants doivent rester en cohérence avec le Plan de Prévention.
- Il convient que l'exploitant mette en place des procédures encadrant la gestion des entreprises extérieures.

Concernant l'inspection sécheresse, il a été constaté que la limite des prélèvements de l'arrêté préfectoral et la fréquence des relevés sont respectées. Cependant l'exploitant a été invité à engager des réflexions concernant la réutilisation des eaux en sortie de la STEP et la récupération des eaux pluviales. Il doit également compléter son plan d'action visant à réduire ses prélèvements d'eau à la hauteur des nouvelles restrictions qui s'appliqueront formellement à compter de 2023.

### **III. Établissement Raffinerie du Midi**

#### **1. Rapport d'activité**

Monsieur BURSAC présente le rapport d'activité de l'établissement Raffinerie du Midi.

Madame AUBERTIN précise que la révision du PPI de Raffinerie du Midi est en cours et devrait être approuvé très prochainement.

Monsieur PRIBETICH souligne l'alerte que représentent des pannes intermittentes. Il pense que l'installation dans son intégralité devrait être changée.

Monsieur BURSAC explique que ce changement est prévu pour l'année à venir.

Monsieur PRIBETICH souhaite évoquer les travaux de renforcement des habitations qui concernent environ 120 logements. 81 diagnostics ont été réalisés et 49 dossiers acceptés. Il remercie l'ensemble des acteurs ayant participé au financement de ces actions. Il explique avoir lui-même écrit aux personnes n'ayant pas répondu pour attirer leur attention sur les responsabilités qui leur incombent.

#### **2. Bilan des inspections de la DREAL**

Madame SOWINSKI indique qu'une demande de modification à propos de l'affectation d'un bac est en cours d'instruction.

L'inspection réalisée dans le cadre de l'action nationale SGS-sous-traitance n'a pas appelé de remarque concernant les différentes procédures pour la gestion et la formation du personnel sous-traitant. Les observations préconisent à l'exploitant de :

- mettre en place des procédures encadrant la gestion des entreprises extérieures,
- s'assurer que le personnel sous-traitant qui intervient sur son site est bien formé.

## IV.Établissement Entrepôt Pétrolier de Dijon

### 1. Rapport d'activité

Monsieur MASSENET présente le rapport d'activité de l'établissement Entrepôt Pétrolier de Dijon .

### 2. Bilan des inspections de la DREAL

Madame SOWINSKI indique qu'aucune inspection n'a été réalisée en 2022. L'inspection menée dans le cadre de l'action nationale SGS-sous-traitance a permis de constater que l'exploitant a mis en place des procédures permettant d'encadrer la formation du personnel sous-traitant et la transmission d'informations concernant les risques de son site par rapport au personnel sous-traitant. Le site propose notamment un tableau de correspondance entre ses différents manuels et ses différentes consignes qui permet de retrouver facilement les procédures liées à l'encadrement de la sous-traitance.

Deux observations ont été relevées :

- Il convient que l'exploitant mette en place des procédures encadrant la gestion des entreprises extérieures.
- Il est demandé de vérifier le bon référencement de l'ensemble des procédures réunies dans le tableau des correspondances.

Concernant le PPRT, une réunion technique est prévue pour finaliser la mise en place de barrières pour arrêter la circulation boulevard de l'industrie en cas de déclenchement du PPI.

Madame AUBERTIN précise, concernant les mesures à mettre en place pour interrompre le trafic boulevard des industries en cas d'accident, que des feux clignotants ont été positionnés à 4 points stratégiques par la Métropole. Cette mesure s'avérant insuffisante, d'autres mesures ont été envisagées parmi lesquelles l'installation de barrières. Une visite va être organisée pour identifier les enjeux sur le site.

Monsieur BRULÉ souhaite savoir quand les bacs 14 et 19 seront remis en service.

Monsieur MASSENET explique procéder aux opérations de transfert avec un site partenaire pour le bac 19. Il est envisagé une remise en service à la fin de l'année, mais les mouvements sociaux actuels peuvent retarder les opérations nécessaires. Pour le bac 14, la solution technique idéale pour le traitement est toujours à l'étude.

*L'ordre du jour étant écoulé, la séance est clôturée à 15 heures 15.*

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice des sécurités,

**SIGNE**

**Nathalie AUBERTIN**